CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E120003** **VALABLE JUSQU'AU** **22/02/2027**

ÉDITÉ LE 07/01/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/10/2007

Raison sociale : RESTIKELLY JULIEN

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 08/12/2025

Capital : 7 000

CHEMIN DE L'ESCLOUPIERE
LOTISSEMENT 1 LIEU DIT ST MARCEL
11290 ARZENS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CARCASSONNE

Siret : 500 403 357 00022

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 111050635A001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 111050635A001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Téléphone : 0468765017 **Fax :** 04 68 76 50 17

Portable : 0668185017

Responsabilité légale :
RESTIKELLY JULIEN PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : julienrestikelly@hotmail.fr

Effectif moyen : 1 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 288 145 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	1	07/02/2023
5261	Entretien et maintenance d'installation de chauffage avec chaudière en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2		07/02/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E120003** **VALABLE JUSQU'AU** **22/02/2027**

ÉDITÉ LE **07/01/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/10/2007
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 08/12/2025
Capital : 7 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CARCASSONNE

Siret : **500 403 357 00022**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés :
Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 111050635A001
Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 111050635A001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Raison sociale : **RESTIKELLY JULIEN**

CHEMIN DE L'ESCLOUPIERE
LOTISSEMENT 1 LIEU DIT ST MARCEL
11290 ARZENS

Téléphone : 0468765017 **Fax :** 04 68 76 50 17
Portable : 0668185017

Site Internet :
E-mail : julienrestikelly@hotmail.fr

Responsabilité légale :
RESTIKELLY JULIEN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 1 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	07/02/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.